

**CÉSECÉM**



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE



REGARDS CROISÉS SUR LES CAUSES DE LA VIOLENCE DANS LE SPORT EN MARTINIQUE

**COMMISSION SPORT, SANTÉ, SOLIDARITÉ
ET CADRE DE VIE ASSOCIATIVE**

Rapporteur : Alex VOYER

Rédacteur : Xavier OCTAVIE, Claude TOUSSAY,
Nicole SYLVESTRE, Josette AUGUSTIN



Télécharger le document



SOMMAIRE

Introduction	page : 3
1. La réalité en Martinique	page : 3
1.1 Les faits de violence dans le sport en Martinique.....	page : 3
1.2 Typologie des violences dans le sport en Martinique.....	page : 4
2. Les moyens et les dispositifs de lutte contre la violence dans le sport	page : 4
2.1 La législation.....	page : 4
2.2 Les actions des instances, des ligues et des clubs.....	page : 6
3. Synthèse du point de vue des experts et des acteurs en Martinique	page : 8
3.1 Monsieur Aimé CHARLES-NICOLAS	page : 8
3.2 Monsieur Sébastien CRETINOIR.....	page : 8
3.3 Monsieur Emile CATAN.....	page : 9
3.4 Monsieur Mario BOCALY	page : 9
3.5 Madame Marie-Aline CIMADURE	page : 9
3.6 Monsieur Louis-Félix OZIER LAFONTAINE	page : 10
4. Les préconisations du CÉSECÉM	page : 11
4.1 Nos recommandations.....	page : 11
4.2 Les recommandations à destination des ligues et des comités.....	page : 11
4.3 Les recommandations à destination des dirigeants.....	page : 12
4.4 Les recommandations à destination des éducateurs et entraîneurs.....	page : 13
4.5 Les recommandations à destination du sportif.....	page : 13
4.6 Les recommandations à destination des parents	page : 14
5. Conclusion	page : 15
6. Sources	page : 15

INTRODUCTION

Alors que le sport fut longtemps considéré comme vecteur de non-violence et facteur de cohésion sociale, grâce auquel on pourrait transformer les individus, il est régulièrement tribune d'actes de violence. En effet, on assiste, surtout dans les sports collectifs, à des actes de violence regrettables, tant dans les tribunes que sur les terrains de jeux.

Cette violence est souvent l'effet d'une situation complexe où un élément déclencheur va produire le passage à l'acte : un climat d'ambiance survoltée, une insulte, une sanction d'arbitre peuvent être source de violence dans le sport et se traduire par un acte isolé ou entraîner une cascade de faits souvent incontrôlables.

La violence dans le sport n'est pas un phénomène nouveau en Martinique. Cependant, la multiplication des faits ces dernières années dans le football,

ainsi que l'écho médiatique et l'émotion suscitée ont obligé le CÉSECÉM à réagir et à essayer d'en comprendre les raisons.

Pour mieux les appréhender, la commission Sport, Santé, Solidarité et Cadre de vie associative a sollicité le point de vue des experts et des acteurs lors d'un cycle d'auditions. Cela a permis d'élaborer quelques recommandations afin de pouvoir aider à l'amélioration du vivre ensemble et à la diminution de l'espace laissé à la violence.



1. LA RÉALITÉ EN MARTINIQUE

1.1 Les faits de violence dans le sport en Martinique

Plusieurs faits de violence sont à déplorer dans le sport martiniquais. Il s'agit notamment de :

- L'enchaînement de violences au cours du mois de Janvier 2020 dans le football en Martinique qui a amené les arbitres à déposer le sifflet et a obligé la Ligue de Football de Martinique à suspendre les compétitions séniors pour deux week-ends. En effet, à la suite de débordements lors d'un match, un jeune arbitre a reçu un projectile à la tête en sortant du stade et sa voiture a été caillassée.
- L'agression au cours d'un match de football d'un président de club qui avait bien voulu prendre le sifflet.
- Une succession de menaces et d'invectives envers une équipe martiniquaise provoquée par la diffusion d'images à l'issue d'un match en Guyane, a même entraîné l'intervention des instances supérieures du football ainsi que des collectivités locales.
- Une querelle a éclaté entre deux joueurs hors du terrain, heureusement assez vite maîtrisée avant que cela dégénère entre les deux équipes, à cause du non-respect des gestes barrières par certains joueurs dans le contexte de la crise sanitaire.

1.2 Typologie des violences dans le sport en Martinique

L'absence de données chiffrées est à regretter. Suite aux différents échanges avec les acteurs du monde sportif, nous sommes fondés à penser que les violences les plus fréquentes sont les violences verbales. Par ailleurs, nous ne pouvons passer sous silence l'existence des violences physiques, des violences psychologiques et des violences sexistes ou sexuelles.

Les violences verbales

Ce sont le plus souvent les arbitres et les juges qui sont les cibles des violences verbales. Celles-ci se manifestent, généralement, par des injures ou des menaces.

Les violences physiques

Les violences physiques comme les bagarres, les bousculades ou les tentatives de coups existent

parfois entre joueurs mais sont assez vite maîtrisées.

Les violences psychologiques

Les violences psychologiques, telles que le harcèlement ou le dénigrement ne sont pas négligeables et méritent une attention particulière des responsables au sein des ligues et des associations.

Les violences sexistes ou sexuelles

Imposées par menace, surprise et/ou contrainte, elles désignent toute forme d'atteinte à l'intégrité sexuelle d'une personne. Les femmes et les mineurs en sont les principales victimes. Les violences sexistes ou sexuelles sont très rarement dénoncées par les victimes.

2. LES MOYENS ET LES DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE SPORT

2.1 La législation

Devant toutes ces formes de violences, que dit la loi ?

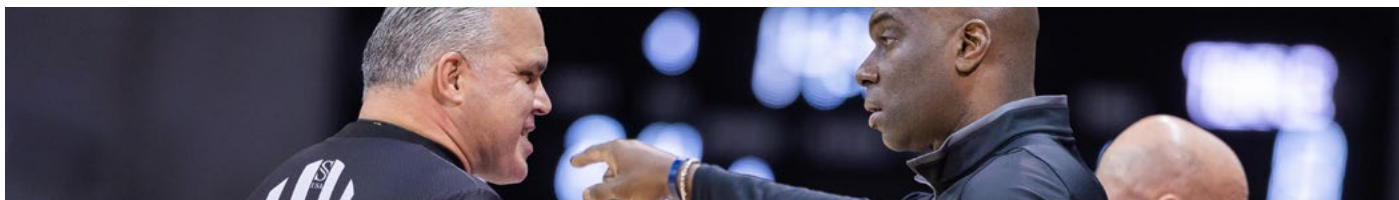
La violence se traduit par « la production d'un acte volontaire effectué avec l'intention de provoquer un dommage. Il s'agit d'une voie de fait, physique et/ou verbale, commise par la force contre une personne ou contre un bien ».

La violence peut être le fait de plusieurs catégories d'acteurs tels que :

- Les joueurs ;
- Les éducateurs ou entraîneurs ;
- Les dirigeants, bénévoles ou professionnels ;
- Les arbitres ;
- Les parents ;
- Les spectateurs ;
- Les supporters.

Elle concerne a priori tous les sports même si, d'évidence, certains sont beaucoup plus concernés que d'autres. Elle peut s'exprimer en différents lieux :

- **Dans le stade mais en dehors de la surface de jeu** : elle met en jeu le public, les supporters ou encore les parents ;
- **Dans le stade mais sur le terrain de jeu** : elle concerne les joueurs, les arbitres, les dirigeants, les éducateurs et les entraîneurs ;
- **Hors du stade** : elle se manifeste par des incivilités avant, après voire pendant les rencontres sportives.



La violence se manifeste sous différentes formes qui peuvent, parfois, être sanctionnées par la loi. Cela va des incivilités aux coups et blessures en passant par la diffamation ou encore les menaces.

Les incivilités

Selon la définition proposée par le pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » d'Aix-en-Provence, il s'agit de : « toute ignorance volontaire des règles de politesse qui normalisent les relations entre les personnes sur la base du respect et de la courtoisie. C'est la rupture du code de bonne conduite entre les personnes et notamment le non-respect d'autrui et la perturbation de sa tranquillité ».

Le sport étant un milieu particulier, les actes de violence réalisés dans ce cadre sont sanctionnés d'une manière spéciale. En effet, chaque fédération sportive a son propre règlement disciplinaire et elle y indique les sanctions qu'elle retient pour chaque acte de violence commis par les individus relevant de la sphère sportive. Malgré tout, cela ne signifie pas que ces individus ne peuvent pas voir leur responsabilité pénale être engagée (cf. sanctions dans le Code pénal et le Code du sport).

La diffamation

C'est l'action par laquelle une personne allègue un fait à une autre, et cette allégation porte atteinte à son honneur ou sa considération. Si elle est commise contre un sportif, elle peut être punie d'une amende de 12.000 euros. En revanche, si elle est commise envers le sportif en raison de son origine ou de son appartenance ou de sa non-appartenance à une ethnie, une nation, ou une religion déterminée, alors elle peut être punie d'un an d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende d'après l'article 32 de la loi du 29 juillet 1881. L'article suivant précise que les mêmes sanctions sont retenues pour l'injure et l'action par laquelle une personne méprise une autre sans lui imputer de fait.

La menace de commettre un crime ou un délit contre un sportif

Elle est punie de 3 ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende d'après l'article 222-18 du Code pénal. Elle est aggravée s'il s'agit d'une menace de mort : la sanction se transforme en 5 ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende.

Les coups et blessures infligés à un joueur

Ils sont punis de 3 ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende s'ils ont entraîné une incapacité de travail pendant plus de huit (8) jours d'après l'article 222-11 du Code pénal.

La violence envers un joueur

Elle est sanctionnée d'une contravention de la 4^{ème} classe, donc punie de 135 euros d'amende, même s'il n'y a pas de lésion ou de blessure.

Les coups et blessures ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente au joueur

Ils sont punis de 10 ans de prison et 150.000 euros d'amende (article 222-9 du Code pénal). L'article L321-3-1 du Code du sport précise qu'un joueur ne peut pas être tenu pour responsable des blessures qu'il a infligées à un autre joueur avec une chose lors d'un exercice.

2.2 Les actions des instances, des ligues et des clubs

La Convention Nationale de Prévention des Violences dans le Sport

Depuis 2019, le Ministère des Sports et l'ensemble du mouvement sportif se mobilisent de manière inédite et durable pour prendre à bras le corps le fléau des violences psychologiques, physiques, sexistes et sexuelles dans le sport et bâtir une véritable politique nationale de prévention.

Le Plan National de prévention, initié en 2020, a permis l'élaboration d'outils pédagogiques de prévention largement diffusés aux acteurs sportifs et la mise en œuvre d'un vaste programme de sensibilisation à destination des CREPS, des écoles nationales et autres établissements sous la tutelle du Ministère des Sport.

À ce titre, le ministère a conventionné depuis 3 saisons avec des associations d'aide aux victimes de violences ou de discriminations pour leur per-

mettre d'intervenir auprès des jeunes sportifs et de leurs encadrants dans le réseau du Grand INSEP qui rassemble 18 associations en 2022.

En parallèle, le ministère et les fédérations sportives développent et déploient des modules de formations à l'attention des encadrants professionnels ou bénévoles du champ du sport.

Retrouvez plus d'informations sur la Convention Nationale de Prévention des Violences dans le Sport sont disponibles sur le site du Ministère des Sports : <https://www.sports.gouv.fr>

Pour en savoir plus sur le contrôle d'honorabilité des bénévoles : <https://sports.gouv.fr/ethique-integrite/>



L'éthique sportive comme moyen de lutte

L'éthique sportive couvre un champ large qui concerne l'ensemble des autorités du sport, dont le Ministère des Sports. Ce champ couvre les problématiques suivantes :

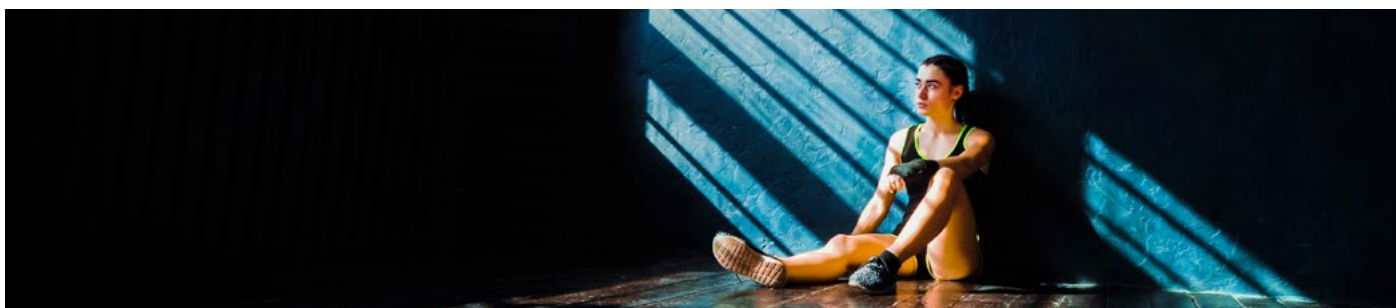
- La prévention des comportements à caractère raciste et antisémites ;
- La prévention de la haine LGBT+ ;
- La prévention des comportements à caractère sexiste et des violences faites aux femmes ;
- La prévention du bizutage et toutes formes de violences sexuelles dans le champ sportif ;
- La prévention des violences psychologiques ;
- La prévention des discriminations pour un motif religieux ;
- La prévention de la délinquance ;
- La prévention de la radicalisation ;
- La prévention des violences faites aux arbitres ;
- Le dialogue avec les supporters ;
- La prévention du dopage et des conduites dopantes ;
- La prévention des paris sportifs illicites et du truchage des compétitions ;
- Le fair-play financier.

Sur ce champ, le Ministère des Sports :

- Elabore et met à la disposition de l'ensemble des acteurs du sport une offre d'outils de prévention, sous forme de guides, de flyers, et d'affiches, afin de les sensibiliser sur chacune de ces problématiques et éviter ces comportements qui n'ont pas leur place dans le sport ;
- Contribue au cadre conventionnel, législatif et réglementaire existant sur ces problématiques ;
- Veille au respect de ces différents cadres et à leur mise en œuvre ;
- Soutient des partenaires associatifs investis sur ces problématiques pour renforcer les actions de sensibilisation à destination des acteurs du sport.

L'ensemble des acteurs sportifs, dont les fédérations sportives délégataires, sont impliquées dans le développement d'une démarche éthique, conformément à la [loi n°2017-261 du 1er mars 2017](#) visant à préserver l'éthique du sport, à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs.

Par ailleurs, il y a aussi une exigence qui concerne également les supporters, en application de l'[article 6 de la loi n°2016-564 du 10 mai 2016](#) renforçant le dialogue avec les supporters et la lutte contre le hooliganisme.



La Commission de Lutte contre les Violences Sexuelles et les Discriminations dans le Sport du CNOSF

Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) s'est engagé dans la lutte contre toute forme de violence et de discrimination dans le sport avec le lancement officiel, le 18 janvier 2022, de la Commission de Lutte contre les Violences Sexuelles

et les Discriminations dans le Sport qui travaillera durant l'Olympiade à l'accompagnement des acteurs du mouvement sportif dans la lutte contre ces violences, en lien avec les autorités publiques, dont le Ministère des Sports et les autorités judiciaires.

Les initiatives de lutte contre les violences dans le sport en Martinique

Des initiatives de lutte contre les violences dans le sport, en Martinique, sont initiées par quelques ligues et certains clubs ainsi que par l'État.

En voici quelques-unes présentées de manière non exhaustive :

- **La Ligue de Football de Martinique**, l'union des arbitres de Martinique et le parquet de Fort-de-France ont signé une convention afin de renforcer la protection des arbitres qui assurent une mission de service publique ;
- **La Ligue de Handball de Martinique** a misé sur la formation continue de ses cadres et plus particulièrement sur celle des arbitres ;
- **La Section Basketball du Golden Star** a mis en place des procédures d'accueil des nouveaux licenciés, où il est expliqué à ces derniers ainsi qu'à leurs parents qu'il y a des règles à respecter et que le comportement général est pris en compte en même temps que la performance sportive ;
- **La Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES)** lance régulièrement des campagnes médiatiques de lutte contre les violences dans le sport.

3. SYNTHÈSE DU POINT DE VUE DES EXPERTS ET DES ACTEURS EN MARTINIQUE

Il nous importait d'avoir des réponses à la question suivante : **Qu'est-ce qui peut causer ou favoriser cette violence dans l'environnement sportif ?**

Les acteurs auditionnés, choisis par rapport à leurs activités, leurs travaux et leur implication dans le sport en Martinique, nous ont livré leurs analyses sur les causes et les conséquences de ces phénomènes de violence dans le sport.

3.1 Monsieur Aimé CHARLES-NICOLAS

Monsieur Aimé CHARLES NICOLAS, Professeur de psychiatrie, cite Georges ORWELL qui disait que « le sport sérieux n'a rien à voir avec le fairplay. Il est lié à la haine, à la jalousie, à la vantardise, au mépris de toutes les règles et au plaisir sadique à assister à la violence ; en d'autres termes c'est la guerre sans fusil ». Selon lui, il est courant de penser que la compétition, en elle-même, peut ex-

acerber les tensions à cause de l'enjeu, des intérêts et de son niveau de pratique.

D'un autre côté, il a pu observer que pour certains joueurs, l'agressivité et la violence sanctionnées sont une source d'excitation, de plaisir et donc un facteur majeur de leur motivation pour participer.

3.2 Monsieur Sébastien CRETINOIR

Monsieur Sébastien CRETINOIR, joueur de la samaritaine et capitaine des Matinino, considère que la violence est souvent liée à la jeunesse et aux influences extérieures. Les nouvelles technologies et les réseaux sociaux permettent la médiatisation et l'amplification des faits de violence.

Cette surmédiatisation a provoqué une baisse du niveau de tolérance vis-à-vis de certains actes.

Il reconnaît que l'attitude des supporters peut engendrer de mauvais comportements sur le terrain. Elle est souvent liée à un sentiment d'injustice qui peut venir d'une méconnaissance des règles ou de leur évolution.

3.3 Monsieur Emile CATAN

Monsieur Emile CATAN, Président du SC Lamentinois et formateur d'arbitre de Hand-ball, souligne que la violence est souvent déclenchée par une méconnaissance des règles. Ceux qui s'engagent dans un sport et se documentent, sont ceux qui se dirigent en général vers l'arbitrage. Les joueurs et le public attendent que l'arbitre applique, sans

faillir, le règlement sinon ils réagissent parfois avec violence. Certains fanatiques, dans les tribunes, ne souhaitent qu'une chose : la victoire de leur équipe quels que soient les moyens employés. Il reconnaît que les enjeux, l'argent, les primes, les voyages et autres récompenses entraînent des comportements déviants de la part des pratiquants.

3.4 Monsieur Mario BOCALY

Monsieur Mario BOCALY, ancien sélectionneur des Martininois, pense que la problématique de la violence dans le sport est pluridisciplinaire et qu'il y a un travail à faire au niveau des éducateurs, des dirigeants, des joueurs, des arbitres et des parents.

Il évoque la formation des cadres techniques et fait le constat qu'à la Martinique, il y a de moins en moins d'anciens joueurs qui encadrent et de plus en plus de parents qui jouent ce rôle. Or, ces derniers n'ont pas toujours le vécu et la connaissance des règles nécessaires pour avoir une légitimité sur le terrain permettant d'éviter des actes de violence.

Il insiste pour que s'arrête le mimétisme avec le sport professionnel. Il faut que les amateurs retrouvent la notion de « sport plaisir ».

Il rappelle que la consommation de stupéfiants, d'alcool et le manque de sommeil provoquent une altération de la maîtrise de certains joueurs.

Il pense que pour faire diminuer la violence ainsi que ces comportements déviants, le management doit être repensé et qu'il est important d'accepter la négociation car le rapport à l'autorité n'est plus le même.

3.5 Madame Marie-Aline CIMADURE

Madame Marie-Aline CIMADURE, Professeure d'EPS à la retraite, ancienne joueuse du Golden Star Basket-ball, Présidente du Golden Star Basket-ball et membre de la Ligue de Basket-ball de Martinique, indique qu'il y a une recrudescence de la violence dans le sport. Elle précise que le monde sportif reflète ce que les gens vivent dans la société actuelle. Elle estime que le gain a pris le dessus sur toutes les autres valeurs qui formaient la jeunesse. Les situations se dégradent à cause d'un manque de respect de ces valeurs. Elle souligne que les éducateurs et les parents jouent aussi un rôle dans ce sens. Elle rappelle que, dans le passé, on lui a appris que l'arbitre est le directeur du jeu et qu'il faut le respecter ainsi que les dirigeants et les adversaires. Selon elle, il faut revenir à la base, c'est-à-dire aux valeurs. Il faut recadrer les jeunes afin de revenir à une certaine discipline avec des limites à ne pas franchir. Les dirigeants doivent amener les supporters à ne pas dépasser ces limites. Elle rajoute que le sport est fait pour cana-

liser les énergies. Il faut recadrer les choses afin de revenir à de meilleurs comportements dans la pratique sportive. Pour cela, il faut que les parents soient plus impliqués dans la vie de l'association et qu'ils participent aux activités de celle-ci. Elle explique que, lorsqu'un jeune s'inscrit au Golden Star Basket-ball, il se présente avec ses parents auxquels on explique le fonctionnement du club. Il y a une chartre du joueur que le parent signe. Il y a une rencontre sous forme de réunion avec l'ensemble des parents. Les joueurs sont encadrés par des joueurs seniors en activité ou d'anciens joueurs.

Quand un joueur senior veut intégrer le Golden Star Basket-ball, il est reçu par le Conseil d'Administration du club qui lui demande les raisons de son choix. Ensuite, après la signature de la licence, il y a la remise du maillot avec une référence aux anciens joueurs qui ont porté le même numéro.

Des réunions sont organisées avec les parents lorsqu'ils sont mécontents du fonctionnement. On leur explique que le club est une famille. Une valorisation des jeunes quel que soit leur niveau a été instaurée. Les jeunes doivent mériter le déplacement à l'extérieur par leur comportement et leur implication.

Concernant la formation des jeunes, des cadres et des dirigeants, elle pense qu'il faudrait valoriser le travail des bénévoles afin qu'ils se sentent impliqués dans cette lutte contre les incivilités. Il faudrait beaucoup plus de moyens au niveau des clubs et elle espère que ces échanges seront bénéfiques afin d'avoir une Martinique plus sereine dans le monde sportif.

3.6 Monsieur Louis-Félix OZIER LAFONTAINE

Monsieur Louis-Félix OZIER LAFONTAINE, sociologue, considère la violence comme un fait inhérent à la société et participant à sa construction. L'enjeu est la maîtrise de cette violence et non sa disparition. La société est riche d'institutions comme les administrations, l'école, les entreprises, et les associations sportives œuvrant à la maîtrise de la violence.

Il souligne que toutes les institutions secrètent de la violence et que le sport n'y échappe pas. La violence est au cœur de la pratique sportive qui, elle-même, est basée sur l'offensive souvent appelée agressivité. Il pense que la violence est moindre qu'il y a 20 ans même si le sentiment peut être différent. Les enjeux ont considérablement diminué. Le public est beaucoup moins nombreux à venir au match. Les pressions sont moins fortes.

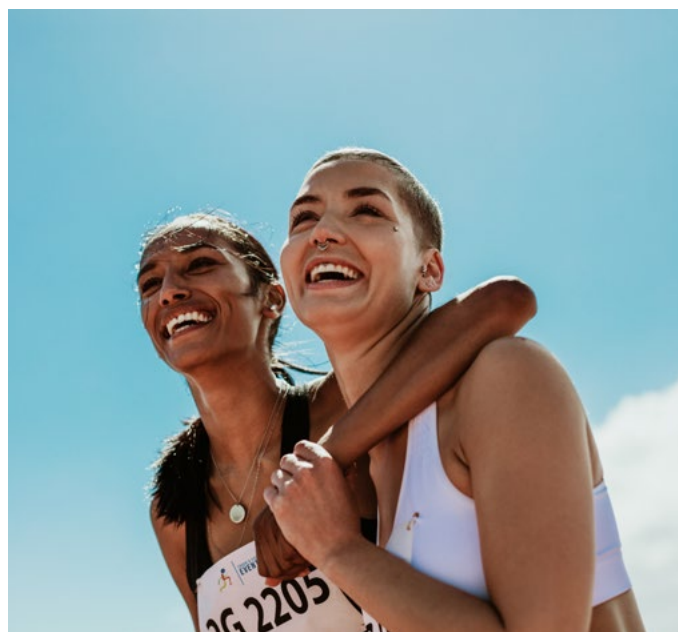
Il précise que la violence est un défaut de sociabilité dans une société, celle-ci étant définie comme l'ensemble des modalités du « vivre ensemble ». Ces défauts peuvent être plus ou moins aigus selon les individus.

Il énonce les 5 aspects que l'on retrouve à l'école et qui font défaut chez les jeunes adultes qui passent à l'acte dans le sport :

1. La santé
2. La participation sociale
3. L'autonomie sociale
4. L'environnement propre à l'individu
5. L'identité

Il évoque certains pays comme Cuba ou le Canada, qui ont mis en place des politiques publiques pour renforcer la sociabilité. Il est important de renforcer les défenses de la société car elle a une capacité à organiser la violence et le désordre.

Enfin, il estime que la place du sport est importante en Martinique. Le sport est une richesse pour la société martiniquaise. Il rappelle que si les jeunes sont maladroits dans le sport, ils le sont également ailleurs. L'éducation est, pour lui, la clé pour sortir de cet état de violence. La prévention est importante mais surtout la manière dont on la fait ! Les enfants et certains adultes sont faibles dans leur esprit. Il est nécessaire de renforcer le mental et de les préparer à toute éventualité. Le patriotisme que l'on observe est à la fois une ressource et un danger. L'inculture amène à des dérives c'est la raison pour laquelle la culture de l'autre et du « vivre ensemble » est fondamentale.



4. LES PRÉCONISATIONS DU CÉSECÉM

4.1 Nos recommandations

Nos recommandations et pistes de solution afin de lutter contre la violence et les incivilités dans le sport en Martinique ont été élaborées en tenant compte des propositions et réflexions des sociologues, sportifs, éducateurs et dirigeants d'associations sportives. Elles consistent à :

Proposition n°1 : **REHABILITER les valeurs éducatives et de cohésion sociale de la pratique de sports collectifs au sein des clubs ;**

Proposition n°2 : **FORMER dès le plus jeune âge à la connaissance et l'évolution des règlements ;**

Proposition n°3 : **ENSEIGNER et VEILLER à la maîtrise de soi dans la victoire comme dans la défaite, soit développer son self-control ;**

Proposition n°4 : **FAVORISER la création de club de supporters et élaborer des chartes de supporters en collaboration avec des associations de plusieurs clubs formalisant ainsi la prise de conscience collective pour influencer les comportements et éviter les attitudes hostiles voire violentes.**

4.2 Les recommandations à destination des ligues et des comités

Les ligues et comités, qui ont en charge le développement de la pratique de leur discipline dans un climat apaisé et convivial, veilleront à :

Proposition n°1 : **Mettre en place une formation de Gestion des Conflits afin de donner des outils de médiation à l'ensemble des acteurs concernés ;**

Proposition n°2 : **Enseigner et Veiller à la Maîtrise de soi ;**

Proposition n°3 : **Elaborer une charte de bonne conduite de la pratique et de l'esprit sportif à l'intention de tous les clubs en Martinique. Cette charte qui s'adresse au dirigeant, au sportif, à l'éducateur, au pratiquant et au parent, a pour but d'afficher la politique générale du club à laquelle ils devront se conformer pour le bien de tous et ainsi contribuer à la bonne image du sport en général ;**

Proposition n°4 : **Créer un poste de référent bonne conduite par club qui sera chargé de l'application des recommandations de la charte de bonne conduite et de l'esprit sportif ;**

Proposition n°5 : **Reconnaitre et valoriser les compétences des médiateurs ou référents bonne conduite au sein des clubs ;**

Proposition n°6 : **Favoriser la concertation entre les différents acteurs en amont des rencontres afin de prévenir les dérives comportementales prévisibles ;**

Proposition n°7 : **Agir contre les discriminations** telles que le racisme, l'homophobie et le sexisme ;

Proposition n°8 : **Elaborer des campagnes de sensibilisation** afin d'inciter le public à se rendre au stade en famille dans un esprit de civisme et de détente.

4.3 Les recommandations à destination des dirigeants

Garants de la prévalence de l'esprit du sport, les dirigeants veilleront à :

Proposition n°1 : **Favoriser l'inclusion** de tous et toutes, quels que soient l'âge, le genre, l'origine, le handicap ou encore la croyance religieuse ;

Proposition n°2 : **Lutter contre les comportements individualistes ;**

Proposition n°3 : **Cultiver le respect** à tous les niveaux, envers les partenaires, les adversaires, les arbitres, le matériel, les infrastructures et autres ;

Proposition n°4 : **Intervenir systématiquement** dès qu'un principe défini dans la charte est bafoué ;

Proposition n°5 : **Contribuer à l'épanouissement personnel** de tous les membres de l'association ;

Proposition n°6 : **Sensibiliser les licenciés à la notion de responsabilité des actes** au niveau pénal et civil et des sanctions encourues ;

Proposition n°7 : **Nommer un référent bonne conduite** au sein du club.

4.4 Les recommandations à destination des éducateurs et entraîneurs

Leur rôle étant de développer les capacités des pratiquants afin d'améliorer la performance collective, les éducateurs et les entraîneurs veilleront à :

Proposition n°1 : **Enseigner que le jeu prime sur l'enjeu ;**

Proposition n°2 : **Relativiser les enjeux sportifs ;**

Proposition n°3 : **Développer l'esprit Sportif ;**

Proposition n°4 : **Faire respecter le code de bonne conduite.**

4.5 Les recommandations à destination du sportif

En tant qu'acteur principal, et parfois médiatique de la manifestation, le sportif, joueur ou pratiquant, doit être exemplaire dans ses actions et ses réactions. En conséquence, il veillera à :

Proposition n°1 : **Offrir un spectacle de qualité en respectant les règles, l'esprit du jeu et l'adversaire ;**

Proposition n°2 : **Se soumettre à toute décision du directeur de jeu ;**

Proposition n°3 : **Bannir la tricherie telle que la simulation ou le dopage ;**

Proposition n°4 : **Rester maître de soi en toutes circonstances ;**

Proposition n°5 : **Refuser toute violence physique ou verbale ;**

Proposition n°6 : **Savoir perdre avec dignité en reconnaissant la bonne performance de l'adversaire ;**

Proposition n°7 : **Savoir gagner avec modestie et humilité sans vouloir ridiculiser l'adversaire.**

4.6 Les recommandations à destination des parents

Les parents accompagnent et soutiennent leur enfant dans la pratique d'un sport et deviennent, de facto, les collaborateurs du club. De ce fait, ils veilleront à :

Proposition n°1 : **Faire respecter le Code de Bonne Conduite du club à leur enfant ;**

Proposition n°2 : **Conforter la motivation à la pratique sportive de leur enfant ;**

Proposition n°3 : **Apprendre à leur enfant à accepter la défaite ;**

Proposition n°4 : **S'impliquer dans les activités de l'enfant et de son club.**



5. CONCLUSION

Durant ces dernières années, les faits de violences se sont multipliés au sein de la société martiniquaise. Le sport ne fait pas exception. La violence se manifeste sous diverses formes, obligeant les victimes et les organisateurs à des actions phares et marquantes afin d'endiguer un fléau de plus en plus préoccupant pour les dirigeants.

Même si des sanctions et autres prises de position fortes existent et sont mises en place, il est à déplorer que les actions inhérentes à ce phénomène soient trop peu nombreuses et que les données soient inexistantes en Martinique. La prise de conscience après chaque incident se dilue rapidement.

Sans la collaboration et la participation des acteurs des différentes disciplines sportives, nos propositions ne pourront être mises en œuvre. Seule une action concertée de toutes les parties représentatives du monde sportif martiniquais désireuses de mettre en synergie leur compétence et leur expérience pourra diminuer puis endiguer ce phénomène de violence dans le sport en Martinique. Une association de ces différents partenaires dans un processus participatif est absolument nécessaire pour parvenir à des solutions durables et partagées.

Il s'agit de construire le socle d'un sport martiniquais débarrassé de toute incivilité pour que chacun des acteurs du monde sportif soit un ambassadeur de la non violence dans le sport en Martinique.

6. SOURCES

- DRJSCS – Les faits d'incivilités et les infractions dans le sport en Martinique – Observatoire des métiers et de l'emploi sportif en Martinique – 2009
- <https://martinique.drjscs.gouv.fr>
- <https://www.sports.gouv.fr>
- <https://sports.gouv.fr/ethique-integrite/>
- <https://www.martinique.gouv.fr>
- <https://www.education.gouv.fr>
- <https://cnosf.franceolympique.com>
- <https://www.legifrance.fr>
- <https://api.www.ffr.fr>
- <https://fr.wikipedia.org>



CÉSECÉM



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE

www.cesecem.mq

